

Philippe MERCIER : Chargé de missions auprès de la DAREIC



Lorsqu'un élève de baccalauréat professionnel (bac pro) effectue une Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) à l'étranger, plusieurs certifications et attestations, répertoriées dans le tableau ci-dessous avec les liens officiels du ministère de l'Éducation nationale, permettent de valoriser les compétences acquises et de faciliter son insertion professionnelle dans un contexte européen et international.

Effectuer une période de formation en entreprise à l'étranger : <https://eduscol.education.fr/1868/effectuer-une-periode-de-formation-en-entreprise-l-etranger>

Nom de l'attestation ou du diplôme	Description	Lien officiel
Unité facultative de mobilité	Cette unité permet aux élèves de valoriser une expérience de mobilité internationale dans le cadre de leur diplôme professionnel. Elle est évaluée en deux parties : une évaluation dans la structure d'accueil à l'étranger et une autre au retour en France.	Arrêté du 30 août 2019 https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1916581A.htm
Attestation MobilitéPro	Délivrée aux candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 à l'évaluation de l'unité facultative de mobilité et ayant réussi les épreuves de leur diplôme professionnel. Cette attestation est jointe au diplôme et atteste de l'expérience de mobilité internationale.	Arrêté du 30 août 2019 https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1916581A.htm
Attestation Europro	Cette attestation évalue, sous la forme d'un exposé oral, la période de formation en milieu professionnel réalisée à l'étranger. Elle valide une « employabilité » européenne propice à une future mobilité professionnelle et est jointe au diplôme professionnel des élèves ayant effectué une PFMP à l'étranger.	Eduscol juillet 2023 https://eduscol.education.fr/1868/effectuer-une-periode-de-formation-en-entreprise-l-etranger https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000001433743
Europass Mobilité	Document européen qui enregistre les compétences et expériences acquises lors d'une période de mobilité dans un autre pays européen. Il facilite la reconnaissance des compétences à l'étranger.	La plateforme Europass https://eduscol.education.fr/2219/la-plateforme-europass https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/

Section européenne (DNL)	Option du baccalauréat permettant aux élèves de suivre un enseignement dans une Discipline Non Linguistique (DNL) en langue étrangère. Les élèves bénéficient de cours supplémentaires et, sous réserve de réussite à une épreuve spécifique, obtiennent la mention « section européenne » sur leur diplôme.	Note de service du 4 août 2022 https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENE2206449N.htm
-------------------------------------	--	--